

Publié sur le site internet de la commune le .....

Le Maire

Frédéric VALLOS

## DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération n°2024-019

### Séance du 04 MARS 2024

#### Nombre de membres

Afférents au Conseil Municipal	: 19
En exercice	: 19
Présents	: 17
Qui ont pris part à la délibération	: 18
Date de la Convocation	: 26/02/2024
Convocation affichée et diffusée le	: 26/02/2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 4 mars, à 20 heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur VALLOS Frédéric, Maire,

**PRESENTS** : M. VALLOS Frédéric, Mme BOURDELEAU Alexandra, Mme BRUYAS Séverine, M. COLLET Baptiste, M. DA COSTA Jean, GAUTIER WILL Pascale, M. GAY Richard, Mme GENEVOIS Annie, Mme GONZALEZ Sindy, M. GROSSAT Gilles, M. HENRY Christophe, Mme HENRY Marie- Claude, Mme MARTIN GAJAC Corinne, M. PERRAUD Sylvain, M. PETIT Clément, M. ROCHE Gilles, Mme SOUZY Eva.

#### ABSENT EXCUSE

M. JACQUET Alain

#### POUVOIR

M. AKNIN Daniel a donné pouvoir à Baptiste COLLET

M. Gilles ROCHE a été nommé secrétaire de séance.

### Objet : Département de l'Ain – Convention pour travaux voirie – Route de Sainte Euphémie

Dans le cadre de ses travaux de voirie, la commune de Saint Didier de Formans souhaite aménager les accotements de la route de Sainte Euphémie Rd n° 28f.

Une étude de faisabilité a été demandé pour terminer le cheminement piéton sur la route de Sainte Euphémie entre le chemin des Bruyères et le collège.

Il conviendra d'autoriser Monsieur le Maire à signer toute convention utile avec le département pour nos futurs aménagements.

Le Département précise qu'il convient de signer une convention de délégation de maîtrise d'ouvrage du Département à la commune.

Le Conseil Municipal doit autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention

Le Conseil Municipal après discussion, à l'unanimité

- Autorise Monsieur le Maire à signer la convention présentée
- Dit qu'un exemplaire de la présente délibération sera transmis à Monsieur le Président du Département de l'Ain
- Dit qu'un exemplaire de la présente délibération sera transmis à Madame la Préfète de l'Ain.

Ainsi fait et délibéré le 04 mars 2024

Pour extrait conforme,

Le Maire

Frédéric VALLOS

le secrétaire de séance

Gilles ROCHE